

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-4988

objet : **Mandat spécial accordé à Mme la vice-présidente Mireille Elmalan pour une mission à Beyrouth (Liban)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution de mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Afin de développer une meilleure concertation entre les différents acteurs menant des projets de coopération dans le secteur de l'eau au Liban, la troisième conférence sur l'eau et l'aménagement du territoire sera organisée du 11 au 16 mars prochain à Beyrouth (Liban).

Madame Mireille Elmalan, vice-présidente chargée de l'eau et l'assainissement, y représentera la communauté urbaine de Lyon.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau de la Communauté urbaine doit donner un mandat spécial à l'élue concernée ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à madame la vice-présidente Mireille Elmalan pour une mission au Liban du 11 au 16 mars 2007 dans le cadre de la coopération décentralisée établie avec ce pays.

2° - Les frais engagés pour cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,